

PREFECTURE DE LA CHARENTE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT EN VUE DE CONSTRUIRE TROIS NOUVEAUX CHAIS DE STOCKAGE D'ALCOOL DE BOUCHE SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ MARTELL & CO AU LIEU-DIT « LA VALLÉE DES BRANDES » A ROUILLAC.

Par arrêté en date du 8 décembre 2014, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours en vue d'autoriser un défrichement de 14,71 hectares pour la construction de trois chais de stockage d'alcool de bouche sur le site de la société MARTELL & Co au lieu-dit « La Vallée des Brandes » , sur le territoire de la commune de ROUILLAC.

Le maître d'ouvrage est la Société MARTELL & CO, 7 place Edouard Martell. à COGNAC 16100. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au Directeur de projet au numéro de téléphone suivant : 05 45 36 34 65

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 33 jours consécutifs soit du 5 janvier au 6 février 2015 inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de ROUILLAC.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur Monsieur Jacques COUTANT, à la mairie de ROUILLAC (16170).

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9 rue de la préfecture, CS 92301, 16023 ANGOULÊME CEDEX).

La Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Jacques COUTANT, chef technicien de génie rural en retraite, commissaire enquêteur et Madame Mireille de MOEN, assistante de direction, écrivain public, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de ROUILLAC aux jours et heures suivants :

lundi 5 janvier de 9 h 30 à 12 h 30
mardi 13 janvier de 9 h 30 à 12 h 30
mercredi 21 janvier de 13 h 30 à 16 h 30
jeudi 29 janvier de 9 h 30 à 12 h 30
vendredi 6 février de 9 h 30 à 12 h 30

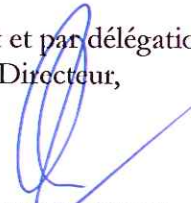
.../...

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente, et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement – enquêtes publiques et autorisations) et mis à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation de défrichement déposée par la société MARTELL & CO.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

P/ le préfet et par délégation,
Le Directeur,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marc SERVANTON